



31 mai 2021, Tours

## **Mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 : ouverture des inscriptions aux transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap**

### **Des solutions adaptées et prises en charge financièrement par le Département**

Le Département est chargé d'organiser le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap (TSEEH). Bien que les transports en commun soient de compétence régionale en ruralité ou de la Métropole, et reste la solution privilégiée pour la prise en autonomie de l'élève, deux autres solutions peuvent être proposées et financées en charge par le Département pour le transport des élèves et étudiants en situation de handicap :

- Une indemnité kilométrique de l'ordre de 0,30 € /km afin de dédommager les parents ou les aidants à organiser les « domicile-établissement scolaire ».
- Si aucune de ces options ne correspondent au degré de handicap de l'enfant, le Département met en place un service de transport adapté en « taxi collectif ». Ce système a notamment permis à environ 580 enfants en situation de handicap d'effectuer le trajet pour se rendre en classe lors de l'année scolaire 2020/2021. Le circuit ainsi que le financement de ce transport est entièrement pris en charge par le Département.

Au total, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a un budget de 3,5 millions d'euros pour les transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap.

### **Des véhicules électriques/hybrides**

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique pour lutter contre les effets du dérèglement climatique, le Département a choisi de demander à son prestataire de verdir sa flotte automobile. Au 1<sup>er</sup> septembre 2021, 40 % de la flotte de véhicules affectée à l'exécution des services de TSEEH sera constituée de véhicules à faibles ou très faibles niveaux d'émissions. L'objectif pour la rentrée 2022 est plus élevé avec 50% de véhicules propres.

### **Inscription du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 16 juillet 2021**

Les inscriptions seront ouvertes sur le site [touraine.fr](http://touraine.fr) dès le 1<sup>er</sup> juin et cela jusqu'au 16 juillet 2021. À compter de cette date, le Département ne pourra garantir une mise en place des transports dès la rentrée. Un questionnaire simple d'utilisation, les modalités d'inscriptions et d'autres informations complémentaires seront disponibles dans la rubrique collège/éducation.

### **Contact presse**

Christine Mercier – [cmercier@departement-touraine.fr](mailto:cmercier@departement-touraine.fr)  
06 30 80 15 06 – 02 47 31 49 47